

Il suffira d'une étincelle,
d'un rien, d'un mois,
pour... arrêter le PLUI



Le mot de la Présidente Caroline Cayeux

Le PLUi est un outil de projet politique, mais aussi un outil réglementaire de l'hyper-quotidien. Les orientations d'aménagement et de programmation permettent, en particulier, de bien déterminer le devenir dans certaines zones du territoire (par exemple, en ce qui concerne la qualité d'intégration urbaine des projets). Ce travail fin de prospective a été réalisé par l'ensemble des élus, sur plus de 60 sites. Chapeau bas !



Le mot du Vice-président Gérard Hédin

Il faut prendre du temps pour faire un PLUi à l'heure du ZAN, mais le processus engagé par l'Agglo du Beauvaisis n'a pas faibli dans la durée, ni démerité. Les diverses composantes du document sont établies. Il reste en ce mois de novembre la rédaction des justifications et la mise en forme du dossier d'arrêt du projet. Le calendrier initial est donc tenu. J'adresse tous mes remerciements aux personnes publiques associées et aux élus.

UN ULTIME ÉCHANGE AVANT L'ARRÊT DU PROJET AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Une 10^{ème} rencontre avec les personnes publiques associées et les vice-présidents s'est tenue le mercredi 16 octobre 2024 au siège de l'Agglo. Elle a permis de clore le travail itératif mené durant toute l'élaboration du PLUi-HM du Beauvaisis.

Plusieurs éléments relatifs à la déclinaison réglementaire du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et à la méthodologie employée ont été analysés collectivement : l'équation du ZAN, le zonage, le contenu du règlement écrit, mais aussi les orientations d'aménagement et de programmation (aussi bien sectorielles que thématiques).



2 TYPES D'ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

DES OAP PRÉSENTÉES LORS DU SÉMINAIRE DES MAIRES DU 17 OCTOBRE 2024

Les maires ont pu prendre connaissance du contenu et de la méthodologie des orientations d'aménagement et de programmation, à l'occasion d'un **séminaire des maires qui s'est tenu le jeudi 17 octobre 2024 au siège de l'Agglo**. Ce séminaire a également abordé d'autres points relatifs aux outils réglementaires : la finalisation du zonage, les derniers ajustements de l'équation ZAN, ou encore le choix des options du règlement écrit.



TYPE 1 : LES OAP DITES "SECTORIELLES"



Outil d'urbanisme, les OAP sectorielles permettent de décliner plus précisément les objectifs du PADD sur des secteurs stratégiques du territoire intercommunal. Elles permettent en particulier d'**encadrer les futurs projets** en définissant les grandes composantes des aménagements, et les éléments à préserver ou à mettre en valeur **sur un périmètre précis**.

Elles définissent plusieurs points : par exemple, la vocation dominante des espaces, l'accessibilité, la desserte, le stationnement, le paysage, l'environnement, ou encore la composition urbaine et architecturale

TYPE 2 : LES OAP DITES "THÉMATIQUES"

Les OAP thématiques ne s'attachent pas à un secteur ou à un projet précis. **Elles s'appliquent à l'ensemble du territoire intercommunal**.

Le PLUi-HM du Beauvaisis comptera 2 orientations d'aménagement et de programmation thématiques : une OAP propre au **commerce** et une OAP dédiée à **la trame verte et bleue**.

L'OAP COMMERCE

Obligatoire dans les territoires non couverts par un SCoT, cette OAP a pour vocation d'exposer la stratégie commerciale de l'agglomération du Beauvaisis. Elle vise à préciser les orientations générales en matière de développement commercial, et les orientations d'aménagement concernant les polarités commerciales.

3 ORIENTATIONS-CADRES :

- Assurer une offre commerciale équilibrée
- Améliorer la qualité des polarités commerciales
- Anticiper l'impact des nouveaux modes de vente et de consommation

L'OAP TRAME VERTE ET BLEUE

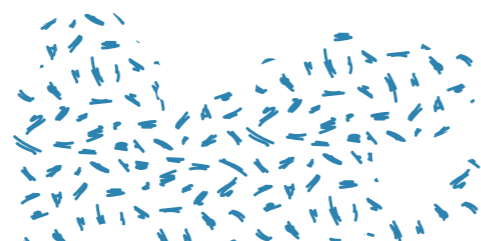
Des dispositions concernant la trame verte et bleue sont déjà considérées dans le zonage et le règlement du PLUi (identification de zones N, de secteurs A sensibles et N sensibles, localisation des haies et des mares, protection des zones humides et de certains boisements). Cette OAP permet de compléter ces dispositions en contenant des orientations et des recommandations pour négocier au mieux avec les porteurs de projet.

2 ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Protéger les continuités écologiques
- Maintenir et renforcer la nature en milieu urbain



Butte des Marais, un site remarquable de larris thermo-calciicole (Aux Marais)



LA POURSUITE DE LA MOBILISATION CITOYENNE

6 nouvelles réunions publiques se sont tenues en octobre 2024 à Francastel, Savignies, Auteuil, Rochy-Condé, Bonlier et Beauvais. Les habitants et les acteurs locaux ont ainsi pu prendre connaissance des 2 principes clés du PLUi-HM du Beauvaisis, à savoir la **prise en compte du zéro artificialisation nette (ZAN)** et du **principe d'évitement des zones à enjeux environnementaux**.



Auteuil, le 9 octobre 2024



Bonlier, le 15 octobre 2024



Francastel, le 2 octobre 2024



Rochy-Condé, le 14 octobre 2024



Beauvais, le 16 octobre 2024



Savignies, le 8 octobre 2024

9 OCTOBRE 2024

Réunion sur l'OAP thématique commerce avec les communes concernées

16 OCTOBRE 2024

Comité de pilotage avec les personnes publiques associées

2, 8, 9, 14, 15 ET 16 OCTOBRE 2024

6 réunions publiques

17 OCTOBRE 2024

Séminaire des maires

25 NOVEMBRE 2024

Conférence des maires

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

12 DÉCEMBRE 2024

Conseil communautaire d'arrêt du projet de PLUi-HM

PREMIER SEMESTRE 2025

- Consultation des 53 communes, des personnes publiques associées, de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Oise et de la mission régionale d'autorité environnementale
- Enquête publique